

# Code de vie

## **A) Je suis respectueux en gestes et en paroles.**

Exemples :

- Je suis poli.
- Je surveille mes paroles.
- Je surveille mes gestes.
- Je fais attention au matériel.
- Je garde mon environnement propre.

## **B) Je suis calme lorsque je circule dans l'école.**

Exemples :

- Je marche dans les corridors.
- Je chuchote dans le rang.
- Je ne flâne pas dans les toilettes ni dans les corridors.
- Je circule à droite dans les escaliers.

## **C) Je fournis des efforts pour ma réussite scolaire.**

Exemples :

- Je fais le travail demandé.
- J'ai tout mon matériel.
- Je respecte les consignes.
- Je suis ponctuel. \*

**À l'école Laurentide, un code couleur a été adopté. Tous les élèves doivent porter un haut blanc ou bleu et, pour le bas, une jupe, une robe, un pantalon ou un bermuda de couleur foncée (marine, noir ou gris). Si la consigne n'est pas respectée, une contravention sera remise à l'élève fautif.**

# Le système de contraventions

C'est à partir de notre code de vie que nous avons élaboré un système de gestion des comportements pour tous les élèves.

1. L'élève qui ne respecte pas une règle du code de vie recevra une contravention (**violence verbale, langage inapproprié, violence physique, jeux dangereux ou non-respect d'une consigne**). Il devra automatiquement se rendre au local de réflexion lors de la récréation. Si durant le même mois, un élève accumule plusieurs contraventions, il aura la conséquence suivante:

<u>De la 1<sup>ère</sup> année à la 3<sup>e</sup> année :</u>	<u>De la 4<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année :</u>
À la 4 <sup>e</sup> contravention, l'élève aura une retenue d'une heure après l'école (15 h à 16 h).	À la 3 <sup>e</sup> contravention, l'élève aura une retenue d'une heure après l'école (15 h à 16 h).

2. L'élève qui recevra quatre contraventions durant une **étape** pour son **habillement** (non-respect du code couleur, oubli de ses vêtements en éducation physique ou vêtements inadéquats en lien avec la température) aura une conséquence en lien avec ces manquements.
3. Pour les élèves de maternelle, des contraventions peuvent être données. Cependant, il n'y a pas de retenues. Les intervenants feront un suivi lors du temps d'arrêt au local de réflexion.
4. L'élève qui recevra 3 retards non motivés dans un même mois (a manqué l'autobus, s'est levé en retard, a flâné/a perdu son temps dans les corridors/vestiaires) aura une retenue après l'école de 15h à 16h. Advenant le cas où les retards continuent malgré des retenues après l'école et des discussions avec l'élève et les parents, un élève pourrait être convoqué à une retenue lors d'une journée pédagogique. Si tel est le cas, les parents seront avisés de la décision par la direction.
5. Un membre de la direction peut rencontrer, en tout temps, un élève pour qui le système ne semble pas fonctionner et établir un plan d'action pour remédier à la situation.



## Interdits

Tout membre du personnel peut confisquer un objet qu'il juge problématique ou interdit à l'école même si l'objet n'appartient pas à l'élève. Ce règlement est également valable lors **des sorties** et **des activités du service de garde**.

- ☞ Premier incident : deux semaines de confiscation;
- ☞ Deuxième incident : un mois de confiscation;
- ☞ Troisième incident : confiscation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'école ne peut être tenue responsable de la perte ou du bris d'un objet interdit.

<b>Jeux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Jeux ou objets électroniques (iPod, MP3, appareil photo, téléphone cellulaire, etc.);</li><li>➤ Balles, ballons et cordes à danser provenant de la maison;</li><li>➤ Toutes cartes de collection;</li><li>➤ Tout nouveau jeu vedette;</li><li>➤ Tout objet jugé dangereux ou dérangeant pour les élèves.</li></ul>
<b>Tenue vestimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Camisole (bretelles spaghetti);</li><li>➤ Chandail court (qui montre le ventre);</li><li>➤ Short ou jupe court (e);</li><li>➤ Sandales de plage;</li><li>➤ Dessins ou symboles de violence;</li><li>➤ Les casquettes et les capuchons <b>dans l'école</b>.</li></ul>
<b>Alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Gomme ou friandise;</li><li>➤ Gâteaux de fête;</li><li>➤ Tout aliment contenant des arachides et des noix.</li></ul>

➡ **Votre aide est précieuse...** Dans le but d'améliorer la santé des enfants, nous demandons aux parents **de ne pas** inclure dans le sac-repas des aliments peu nutritifs qui contiennent beaucoup de gras, de sucre ou de sel comme **les gâteaux, les tablettes de chocolat, les bonbons, les croustilles, les boissons à saveur de fruits et les boissons gazeuses.** Optez plutôt pour une collation-santé comme un yogourt, des crudités ou des fruits frais.

# Le service du transport scolaire



Un élève qui ne respecte pas les consignes de sécurité énumérées par le service du transport scolaire recevra un rapport de comportement.

Voici les motifs qui entraînent un rapport :

- Se lever/ Changer de siège
- Se bagarrer
- Provoquer/ Pousser
- Endommager/ Vandaliser
- Langage grossier, obscène ou agressif
- Bruyant, crier, tapage
- Lancer des objets
- Manger
- Cracher
- Manquer de respect
- Aucune passe d'embarquement
- En retard à l'arrêt
- Manquement aux règles de sécurité/ à la procédure de débarquement
- Sortir la tête, les bras par la fenêtre
- Ne pas être supervisé par un adulte (élève de la maternelle)
- Autre...

<b>Conséquences pour l'accumulation de plusieurs rapports d'autobus</b>	
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rapport	Rapport doit être signé par les parents et retourné à l'école
3 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>1 journée</b> + signature du rapport
4 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>2 journées</b> + signature du rapport
5 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>3 journées</b> + signature du rapport
6 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>1 semaine</b> + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction
7 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>2 semaines</b> + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction
8 <sup>e</sup> rapport	Suspension du transport <b>3 semaines</b> + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction

**Les suspensions rattachées au transport scolaire sont conséquentes au fait que la sécurité de tous et de chacun est primordiale. Le conducteur ne peut donc tolérer des comportements dérangeants, dangereux, inappropriés ou irrespectueux des autres ou de l'environnement.**

## Consignes du dîner et du service de garde

- J'entre en marchant dans le gymnase et je m'assois à la place qui m'est assignée.



- Je parle à voix basse avec les amis assis à ma table.



- Je mange uniquement la nourriture que mes parents ont mise dans ma boîte repas ou celle que mes parents ont commandée du traiteur.



- Je nettoie ma place et je dépose mes déchets à la poubelle.



- Je reste assis pendant la période de repas et je lève la main si j'ai besoin de quelque chose.



## 5. Travaux scolaires à la maison

Pour superviser les travaux scolaires que votre enfant doit effectuer à la maison, vous pouvez vous référer à la feuille de leçons et de devoirs hebdomadaires ou à l'agenda scolaire de votre enfant.

## 6. Communiqués

Nous vous demandons de vérifier **quotidiennement l'agenda** de votre enfant. Il est important de lire attentivement tous les communiqués en provenance de l'école. **Tout document qui nécessite une signature de votre part doit être signé et retourné dans les plus brefs délais.** Aussi, nous vous invitons à visiter régulièrement notre site Internet: [www3.csmb.qc.ca/ecoles/laurentide](http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/laurentide).

## 7. Parents visiteurs

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de toujours passer par la porte principale et de vous reporter au secrétariat. **Aucun parent ne doit circuler seul dans l'école sans permission.** Si vous désirez laisser un message à un enseignant, la secrétaire prendra le message et l'acheminera pour vous.

**Pour rencontrer un membre du personnel (enseignant, psychoéducateur, TES, direction, etc.), nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous en appelant au 514-744-2101.**

## 8. Santé des enfants

Tout enfant malade et n'étant pas en mesure de participer aux activités du groupe doit être gardé à la maison. Les élèves ne peuvent pas rester à l'intérieur ni durant les récréations, ni pendant l'heure du dîner.

Pour la sécurité des enfants allergiques, il est **interdit** d'apporter à l'école tout aliment qui contient **DES ARACHIDES.**

**Avant de pouvoir administrer un médicament à un élève, le parent doit compléter et signer le formulaire d'autorisation que vous retrouverez à la page 18 de l'agenda et soumettre la posologie correspondante.**

## 9. Bibliothèque

Chaque élève qui emprunte des livres à la bibliothèque en est responsable. Si l'élève brise ou perd ces livres, des frais seront exigés aux parents pour le remplacement.

## 10. Diner

Les frais exigés pour la surveillance du midi sont de 447.50 \$ par enfant par année (déductibles d'impôts), soit 2,50 \$ par jour. Au mois de février, un « relevé 24 » vous sera remis aux fins d'impôts.

## 11. Service de garde

Durant les journées de classe et les journées pédagogiques, notre service de garde est ouvert de 7h à 18h.

Toute absence de votre enfant doit être signalée le plus tôt possible au 514-744-2101 au poste 2.

## 12. Frais à payer

**Seuls les frais de surveillance du dîner et du service de garde peuvent être payés par Internet.** Les frais scolaires ainsi que tous les autres frais à payer durant l'année doivent être payés en argent comptant ou par chèque au nom de l'école Laurentide.

## 13. Transport scolaire

Votre enfant recevra une carte et un feuillet d'informations qu'il est très important de lire attentivement. La carte est obligatoire et doit être renouvelée en cas de perte.

Si exceptionnellement votre enfant **ne prend pas l'autobus**, veuillez en aviser son enseignant par **un mot dans l'agenda** ou en informer le secrétariat de l'école. Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas les règles de sécurité dans l'autobus, il pourrait recevoir un rapport d'autobus. L'accumulation des rapports peut mener à une suspension du service du transport scolaire.

Vous pouvez joindre le Service du transport au 514-367-8777.

**Ou par courriel :** [transport@csmb.qc.ca](mailto:transport@csmb.qc.ca)

## 14. Enfant véhiculé par ses parents

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de venir chercher votre enfant à 15 h. **Si le parent n'est pas là à 15 h, l'enfant sera dirigé vers le service de garde moyennant des frais.**

## 15. Thématique

Beaucoup d'efforts sont déployés à l'école afin de promouvoir le dépassement de soi, la persévérance scolaire, le respect et la non-violence. Durant l'année, nous remettrons une mention spéciale aux élèves qui se démarqueront positivement dans ces domaines.

## 16. Tenue vestimentaire

L'école déterminera une date à partir de laquelle les élèves devront porter des vêtements adéquats selon la température (bottes, tuque, etc.). Un membre de la direction fera un message aux élèves pour les informer en fonction des prévisions de la météo. L'élève qui ne portera pas les vêtements appropriés recevra une contravention.

De plus, les élèves iront dehors beau temps, mauvais temps. Il est donc essentiel que votre enfant soit habillé adéquatement (bottes de pluie, imperméable, manteau chaud) selon la température extérieure puisqu'il y passera en moyenne 60 minutes par jour.

# L'agenda 2016-2017



**J'ai lu et compris le code de vie et toutes les informations s'adressant aux parents.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date

